



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Alpes-Maritimes



Mouvement Interdépartemental

Année scolaire 2020-2021

I. Informations

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous, des informations à l'actualité du mouvement interdépartemental 2020 :

- La note de service n° 2019-163 du 13-11-2019 relative à la mobilité des personnels enseignants du premier degré - rentrée scolaire 2020 - vient de paraître au BO spécial n°10 du 14 novembre 2019.

- La page SIAM a été actualisée, ainsi les enseignants pourront y trouver les informations générales ainsi que le calendrier des opérations.

<http://www.education.gouv.fr/personnel/iprof.html>

II. Calendrier des opérations de mobilité

Date	Action
Lundi 18 novembre 2019	Ouverture de la plateforme « Info mobilité »
Mardi 19 novembre 2019 à 12 heures (heure métropole)	Ouverture des inscriptions dans l'application SIAM
Lundi 9 décembre 2019 à 12 heures (heure métropole)	Clôture des inscriptions dans l'application SIAM et fermeture de la plateforme « Info mobilité »
Mercredi 18 décembre 2019 au plus tard	Date limite d'envoi, aux directions des services départementaux de l'éducation nationale , des confirmations de demande de participation au mouvement interdépartemental, accompagné des pièces justificatives. (cachet de la Poste faisant foi)
Du mercredi 22 janvier au mercredi 5 février 2020	Phase de sécurisation et de correction des barèmes par les DSDEN, sur sollicitation des enseignants concernés
Vendredi 14 février 2020	Date limite de réception des demandes d'annulation de participation
Lundi 2 mars 2020	Diffusion individuelle des résultats aux candidats à la mutation

Demandes de mobilité au titre du handicap

Les agents doivent retourner l'annexe « demande de priorité médicale – 800 points » Au service de la DIPE II pour le **30 novembre 2019**, délai de rigueur.

IV. Contacts : mouvement1degre06@ac-nice.fr

Les candidats à une mutation auront accès dès le 19 novembre 2019 (et jusqu'au 9 décembre 2019) à un service ministériel qui sera chargé de leur apporter une aide individualisée : 01 55 55 44 44.

Le service de la DIPE II se tient à la disposition des agents pour toute question relative au mouvement interdépartemental.

Les interlocuteurs sont :

- Mme Pascale OTTO-CESARINI (de A à H) au 04 93 72 63 66
- Mme Catherine SALMON (de I à Z) au 04 93 72 63 65

Direction des services
départementaux
de l'Éducation
nationale
des Alpes-Maritimes

DIPE

Division du personnel
enseignant 1^{er} degré

Affaire suivie par :

Catherine SALMON
Lettres I à Z
Téléphone
04 93 72 63 65
Courriel
ia06-dipe2@nice.fr

Pascale OTTO-
CESARINI
Lettres A à H
Téléphone
04 93 72 63 66
Courriel
ia06-dipe2@ac-nice.fr

53 avenue Cap de
Croix
06181 Nice cedex 2